

Je suis en terminale et je veux faire des études de santé

(maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie)

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Deux exemples

Une licence avec une option « accès santé » *

Un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline *

L.AS



Sonia aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences

PASS



Nicolas aimerait être médecin ou sage-femme et aime la littérature

Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »

Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels



Si Sonia valide sa 1^{re} année de licence, elle pourra candidater dans les filières de santé pharmacie ou odontologie



Si Sonia ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater aux études de santé



Si Nicolas valide sa 1^{re} année de licence, il candidate dans les filières de santé médecine ou maïeutique



Si Nicolas ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette année



elle est admise en 2^e année de pharmacie



elle poursuit en 2^e année de chimie



elle peut redoubler cette 1^{re} année



elle peut se réorienter via **Parcoursup**

et elle peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire



il est admis en 2^e année de médecine



il poursuit en 2^e année de lettres



il doit se réorienter via **Parcoursup**

et il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

* selon les possibilités offertes par les universités

Je suis actuellement en PACES comme primant ou en PACES adaptée

Quelles possibilités en 2020-2021 si je ne suis pas admis dans une filière de santé cette année ?

PACES comme primant

Clément est inscrit cette année en PACES comme primant et n'a pas été admis dans la filière de son choix



à la fin de l'année, soit :



Il valide son année mais n'est pas admis dans la filière de son choix



Il ne valide pas son année



il peut redoubler sa PACES

selon les équivalences prévues, il peut passer en 2^e année de licence option « accès santé » (L.AS) * ou s'orienter vers d'autres métiers de la santé

il peut redoubler sa PACES

il peut s'orienter via Parcoursup en 1^{re} année de licence option « accès santé » (L.AS) * ou vers d'autres métiers de la santé

Le redoublement de la PACES se fait au sein d'une PACES uniquement composée de redoublants et avec un numérus clausus spécifique.

PACES adaptée

Université de Paris, Sorbonne Université, Université Paris-Est Créteil, Paris Sud, Université d'Angers, Université de Bretagne Occidentale

Adèle est inscrite cette année en PACES adaptée et n'a pas été admise dans la filière de son choix



à la fin de l'année, soit :



Elle valide son année mais n'est pas admise dans la filière santé de son choix



Elle ne valide pas son année



elle passe en 2^e année de licence option « accès santé » (L.AS) *

ou elle peut s'orienter vers des formations à d'autres métiers de la santé

elle peut s'orienter via Parcoursup en 1^{re} année de licence option « accès santé » (L.AS) ou elle peut également s'orienter vers d'autres métiers de la santé

Un étudiant pourra présenter au maximum deux candidatures en santé au cours de son premier cycle d'études et cela comprend :

- la PACES ou la PACES adaptée
- et la licence avec une option « accès santé » (L.AS).

Ainsi un étudiant qui a redoublé ne pourra pas candidater une 3^e fois via une L.AS.

À savoir : dans le cadre de cette réforme il sera essentiel pour les étudiants de se renseigner sur les spécificités de l'université qui les intéresse car les formations proposées seront différentes d'une université à l'autre.

* Une licence option « accès santé » (L.AS) lui permettra une 2^e candidature aux études de santé.

Une licence avec une option « accès santé » (L. AS)

Comment ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.)

qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »



S'il valide sa 1^{re} année,
il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent



S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence,
il ne peut pas candidater aux études de santé



✓ Il est admis en 2^e année dans la filière qui l'intéresse

✓ Il poursuit en 2^e année de licence

✓ Il peut redoubler cette 1^{re} année

Il peut se réorienter via Parcoursup



Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

↳ **parcoursup**

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé



S'il valide sa 1^{re} année,
il candidate aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)



S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence,
il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année



✓ Il est admis en 2^e année dans la filière qui l'intéresse

✓ Il poursuit en 2^e année de licence

Il doit se réorienter via Parcoursup



Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

↳ **parcoursup**